

Lundi 18 janvier 2021



## Une nouvelle aire de covoiturage à Bretteville-sur-Odon réalisée par Caen la mer

Dans le cadre de sa politique globale de déplacements sur le territoire de la Communauté urbaine, Caen la mer met en place de nouvelles alternatives pour faciliter les trajets du quotidien. Parmi ces alternatives, Caen la mer incite à la pratique du covoiturage avec la création d'aires dédiées. Une aire de covoiturage supplémentaire est désormais aménagée sur le territoire de la commune de Bretteville-sur-Odon au niveau de la porte de Bretagne, à la jonction de l'A84 et du boulevard périphérique.

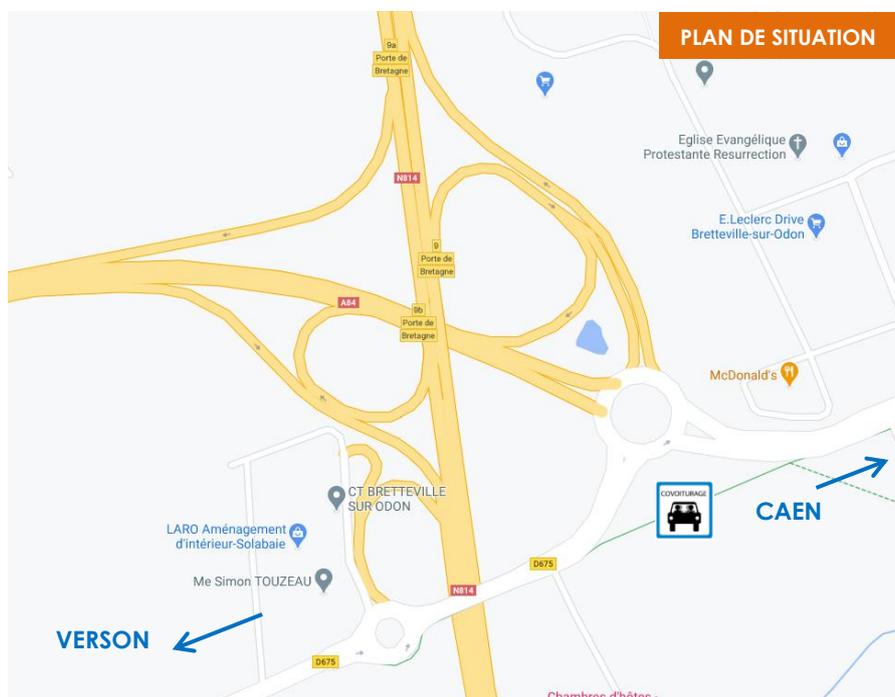
### LA REALISATION DE L'AIRE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON

Après la mise en service de l'aire de Thue-et-Mue l'été dernier, Caen la mer a finalisé la réalisation d'une **aire de covoiturage sur la commune de Bretteville-sur-Odon**, au niveau de l'échangeur de la porte de Bretagne reliant l'autoroute A84 et le boulevard périphérique.

Elle a une **capacité de 44 places**, dont une pour les personnes à mobilité réduite. Cet aménagement a été réalisé sous la maîtrise

d'ouvrage de Caen la mer pour un budget de 60 930 €.

Sa réalisation s'opère dans le cadre d'une mise à disposition du foncier actuellement géré par la Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest et d'un travail partenarial avec le Département du Calvados pour les accès et sorties.

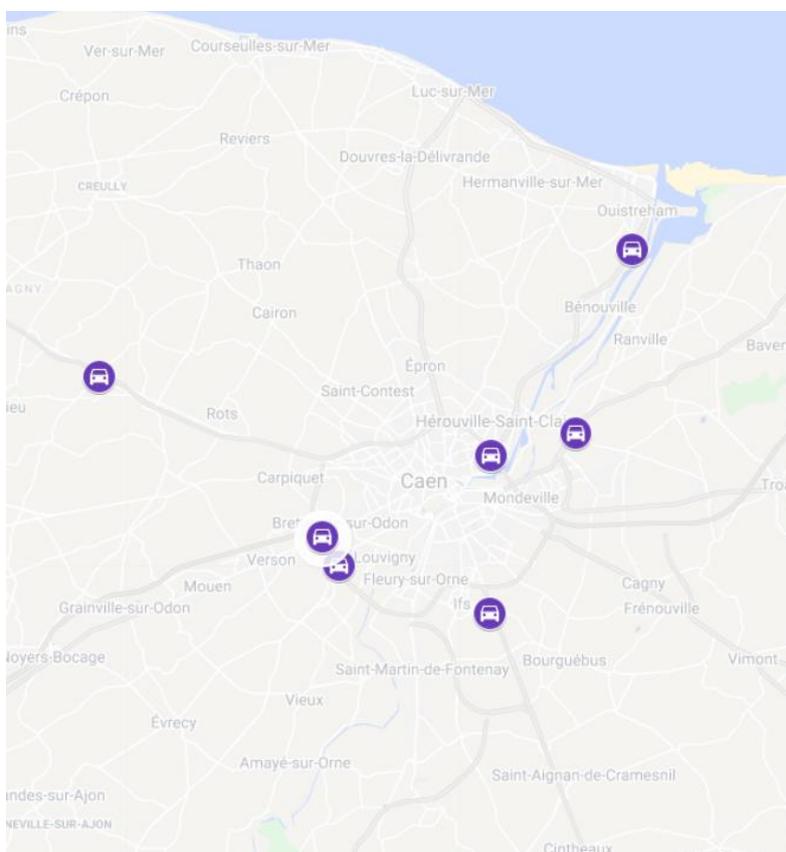


## LA POLITIQUE DE CAEN LA MER pour le déploiement des aires de covoiturage

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) un diagnostic des pratiques de covoiturage a été réalisé. Il est apparu important d'aménager en priorité des **aires à proximité du boulevard périphérique et du réseau principal d'agglomération**.

Pour développer le nombre d'aires de covoiturage, la Communauté urbaine Caen la mer a adopté, au printemps 2019, un schéma de développement des aires de covoiturage visant à proposer un maillage d'aires de covoiturage à proximité des grands axes de circulation ainsi qu'à officialiser et améliorer les aires de covoiturage « spontanées » présentes sur le territoire. Pour ce faire, la Communauté urbaine Caen la mer a décidé d'investir une somme de **200 000 euros par an**.

En 2021, deux autres aires de covoiturage verront le jour : l'une à Troarn, l'autre à Verson.



### AIRES DE COVOITURAGE Où sont-elles ?

- **Colombelles**  
au Rond-Point Lazzaro  
(par le CD14)
- **Ouistreham**  
zone du Maresquier  
(rue de la crête au coq).  
16 places dont 1 PMR
- **Iffs**  
Echangeur de la Dronnière  
44 places dont 1 PMR
- **Hérouville Saint Clair**  
Porte d'Angleterre  
16 places dont 1 PMR
- **Eterville**  
28 places dont 1 PMR
- **Thue et Mue**  
Aire de la Corneille  
28 places dont 1 PMR
- **Bretteville-sur-Odon**  
Porte de Bretagne  
44 places dont 1 PMR

#### Contact presse :

Daniela Terzi  
Responsable communication de Caen la mer  
Cabinet du Maire-Président  
02 31 25 45 94 - 07 84 51 03 97  
courriel : [d.terzi@caenlamer.fr](mailto:d.terzi@caenlamer.fr)

Tous les dossiers sur le site : [www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr)

